

Image not found or type unknown



Indemnité maladie professionnelle

Par **Oscar69**, le **09/06/2018** à **09:34**

Bonjour

Reconnu en maladie professionnelle depuis peu il y a de forte change que la médecine du travail valide l'inaptitude au travail à 59ans et 5mois

Ayant une ancienneté de 42ans à temps pleins dans la même entreprise avec un salaire net de 2000€ mensuel , pourriez-vous m'aider à calculer les indemnités auxquelles j'aurais droit merci .